

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Liberté Égalité Fraternité

Bureau de la réglementation et des élections

## RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE NEGOCE OU DE COURTAGE DE DÉCHETS

RÉCÉPISSÉ n°2023-042-NC

Mâcon, le 16 novembre 2023

Le Préfet de Saône-et-Loire,

Chevalier de la légion d'honneur,

Chevalier de l'ordre national du mérite,

**VU** les titres 1<sup>er</sup> et IV du Livre V du code de l'Environnement, et notamment l'article L541-8 et les articles R541-49 à R541-61;

## DELIVRE

à la société « DEEE RECYCLING SASU » dont le siège social est situé 325 route des Cadolles - 71500 BANTANGES, récépissé de sa déclaration relative à son activité de négoce ou de courtage de déchets dangereux et non dangereux.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Pour le préfet, l'adjointe au chef de bureau

Gaëlle BOUTON

Prefecture de Saône-et-Loire 196 rue de Strasbourg 71021 MACON CEDEX 9

tél: 03 85 21 82 22 - mèl: pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Site Internet: http://www.saone-et-loire.gouv.fr- Twitter et Facebook: @Prefet71